

Regards sur Anjou

Congé scolaire

Amusez-vous du 4 au 8 mars!

L'arrondissement d'Anjou propose à la population une foule d'activités à l'occasion du congé scolaire. Profitez-en pleinement et assurez-vous d'être d'attaque pour le retour à l'école ou au travail!

BAINS LIBRES

La piscine du complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou (8205, rue Fonteneau) sera accessible gratuitement du 4 au 8 mars inclusivement, de 13 h à 16 h, à tous les résidents munis de leur carte de citoyen (bonnet de bain et douche avant la baignade obligatoires, apportez votre cadenas). Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte. Aucune inscription requise.

Coût : gratuit avec carte de citoyen; sans carte – adultes – 2,50 \$; moins de 18 ans – 1 \$.

Renseignements : 514 493-8223

PATINOIRES EXTÉRIEURES, ANNEAU ET SENTIER DE PATINAGE

Du 4 au 8 mars inclusivement, tous les jours, de 12 h à 22 h, si la température le permet.

Lieux

- Parc des Roseraies (patinoire)
7070, avenue de la Nantaise • 514 493-8226
- Parc Lucie-Bruneau (patinoire et anneau)
7051, avenue de l'Alsace • 514 493-8224
- Parc Roger-Rousseau (patinoire)
7501, avenue Rondeau • 514 493-8244
- Parc de Spalding-Dalkeith (patinoire)
7901, avenue Spalding • 514 493-8243
- Parc de Talcy (patinoire et sentier)
8151, avenue Talcy • 514 493-8231



Des pavillons chauffés sont aménagés dans tous les sites et une surveillance des lieux est assurée durant les heures d'ouverture.

Coût : gratuit

Renseignements : 514 493-8200.

CONCERTS JEUNE PUBLIC

L'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec les Jeunesses musicales du Canada, invite les jeunes à deux spectacles musicaux.

Orfea et la harpe dorée

Pour les 6 à 12 ans

Lundi 4 mars à 10 h 30



La jeune Orfea veut à tout prix ramener son grand-père dans le monde des vivants. Avec la harpe dorée qu'il lui a offerte, elle se dirige vers les rives du Styx et réussit à convaincre Charon, le légendaire batelier, de l'aider à traverser. Commence alors une aventure cocasse et burlesque où notre héroïne fait la connaissance de personnages célèbres de grands opéras. Attiré par la musique, son grand-père vient à sa rencontre. Orfea réussira-t-elle à le ramener avec elle?



Annabelle suit sa voix

Pour les 6 à 12 ans

Vendredi 8 mars à 10 h 30



Nous retrouvons Annabelle Canto au sommet de sa gloire. Reconnue comme étant la plus grande chanteuse d'opéra, Annabelle se voit offrir une tournée mondiale. Mais avant de signer le contrat, l'imprésario exige qu'elle se présente à une audition. Fébrile, Annabelle se méprend sur la requête et croit devoir démontrer qu'elle sait faire ses valises en un éclair, passer les douanes avec brio et signer cinquante autographes en dix minutes. C'est alors qu'elle demande à son fidèle accompagnateur Henri de l'aider à se préparer pour cette tournée au pays de l'opéra. Henri se prête au jeu, mais avec une idée derrière la tête...

Lieu : Centre Roger-Rousseau, 7501, avenue Rondeau.

Coût : 3 \$ l'unité, en vente dans les bibliothèques Jean-Corbeil ou du Haut-Anjou.

Note : des billets seront disponibles à l'entrée si les spectacles ne sont pas présentés à guichets fermés.

Renseignements : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social au 514 493-8200 (jour) et à la billetterie au 514 493-8266 (jour, soir et fin de semaine).

(suite en page 2)

Message de Luis Miranda

Les Angevins connaîtront une baisse de taxes locales en 2013!



Comme vous le savez possiblement déjà, la Ville de Montréal a entrepris un processus de révision du financement des arrondissements, lequel s'est amorcé pour le budget 2013 et se poursuivra tout au long de l'année en vue de la préparation du budget 2014. Dans le cadre de ces changements, l'objectif de mon administration demeurera la défense des intérêts de notre communauté : nous allons nous assurer que les contribuables angevins soient épargnés sur le plan fiscal après avoir été sollicités ces dernières années. Cette réforme du financement nécessite cependant quelques clarifications afin que les Angevins puissent mieux comprendre la taxation.

En 2013, la Ville a cédé un espace fiscal de 5 cents aux arrondissements. Cette taxe ne représente aucunement une augmentation puisque la Ville-centre réduira d'autant sa taxation centrale. Aussi, ce transfert ne représente pas des budgets additionnels pour l'arrondissement puisque notre dotation budgétaire a été réajustée en conséquence. Il s'agit donc davantage d'un réaménagement de la taxation sans effet sur le compte de taxes ni sur les budgets. Vous verrez sur votre compte une ligne qui indiquera ce transfert de 5 cents.

D'autre part, en 2013, l'arrondissement a diminué sa taxe locale qui était de 6 cents en 2012 à 2 cents par 100 \$ d'évaluation pour 2013. Il s'agit donc d'une baisse de 4 cents par 100 \$ d'évaluation. Ainsi, alors que les Montréalais subiront une hausse moyenne de 2,2 % de leurs taxes, les Angevins connaîtront quant à eux, en moyenne, une baisse de leur compte de taxes. Vous verrez sur votre compte de taxes une ligne indiquant cette taxe locale de 2 cents qui, l'an dernier, s'établissait à 6 cents.

La Ville poursuivra par ailleurs en 2013 sa réforme sur le financement des arrondissements. Soyez assurés que nous serons vigilants afin que cette révision de la dotation budgétaire soit à votre avantage pour les années à venir. Vous savez que j'ai maintes fois décrié le déséquilibre budgétaire que devait injustement supporter l'arrondissement depuis des années, et c'est toujours le cas : les contribuables angevins paient plus de 100 M\$ pour nos opérations. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je continuerai à faire valoir nos intérêts pour que l'arrondissement d'Anjou reçoive sa juste part. C'est un engagement que mon administration prend à l'égard de la population qui nous fait confiance année après année.

En terminant, je vous invite à profiter de toutes les activités qui vous sont offertes par l'arrondissement en 2013 et je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
22700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2013 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Congé scolaire (suite)

Du 4 au 8 mars

PROJECTION DE FILMS

Deux projections du même film par jour.



Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, à 10 h 30 et 13 h 30

Surveillez la programmation des films affichée à l'entrée de la bibliothèque. Mais soufflé garanti !

Renseignements : 514 493-8260

PATIN LIBRE À L'ARÉNA CHAUMONT



L'aréna Chaumont (8750, avenue Chaumont) sera accessible gratuitement du 4 au 8 mars inclusivement, de 14 h à 16 h, à tous les résidents sur présentation de la carte de citoyen. Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte. Aucune inscription préalable.

Coût : gratuit avec carte de citoyen; sans carte – adultes – 2,50 \$; moins de 18 ans – 1 \$.

Renseignements : 514 493-8256.

Nomination des membres du comité consultatif

Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Anjou

Afin d'évaluer nos besoins actuels et futurs et d'y répondre de façon adéquate, l'arrondissement a entrepris les démarches permettant de doter Anjou d'un Plan local de déplacements (PLD). Dans un premier temps, les membres qui siègeront au sein du comité consultatif en vue d'élaborer ce plan ont été nommés lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2012.

Les membres du comité consultatif sont :

- **Jacques Rioux**, directeur d'arrondissement;
- **Isabelle Ménard**, urbaniste, directrice du Développement du territoire et études techniques;
- **Richard Tassé**, cadre à l'arrondissement d'Anjou;
- **Ottavio Gallela**, ingénieur, firme de consultant Trafix;
- **Vincent Defeijt**, ingénieur, Division du développement du transport;
- **Martial Mallette**, commandant, chef du poste de police de quartier 46;

- **Michel Veilleux**, vice-président, Agence métropolitaine de transport;
- **Claude Comtois**, coordonnateur du comité.

En vue de l'élaboration du PLD, ce comité consultatif doit :

- Déterminer les actions à entreprendre sur le territoire d'Anjou pour améliorer les déplacements des personnes et des marchandises;
- Établir des priorités parmi ces actions;
- Se pencher également sur des éléments directement reliés au transport, comme le stationnement, l'aménagement urbain, la qualité de vie, etc.;
- Établir les échéanciers, les modes de financement ainsi que les investissements d'immobilisation et d'exploitation nécessaires pour mener à bien ces actions.

Ainsi, la place des piétons, des automobilistes, des vélos, des services de transports collectifs, rien ne sera laissé au hasard pour satisfaire aux besoins de la communauté et assurer une cohabitation harmonieuse dans nos rues. Ce plan devra, bien sûr, s'harmoniser au Plan de transport de la Ville de Montréal. Il sera ensuite soumis au conseil d'arrondissement.



Andrée Hénault
Samedi 9 février

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.



Gilles Beaudry
Samedi 23 février

Bonne Saint-Valentin

Les élus et le personnel de l'arrondissement souhaitent à toute la population une très belle journée le 14 février, à l'occasion de la Saint-Valentin.

Venez rencontrer vos élus

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires **les mardis 5 février et 5 mars**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Opération déneigement



Chacun ses responsabilités

L'arrondissement d'Anjou fait tout ce qui est en son pouvoir pour déneiger les rues et les trottoirs dans les meilleurs délais. Toutefois, pour y arriver, nous avons besoin de la collaboration de tous les citoyens. Nous vous invitons à prendre connaissance des responsabilités de chacun.

Mission de l'arrondissement Les responsabilités du citoyen

- Maintenir l'accessibilité aux services d'urgence.
- Maintenir l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux écoles et aux institutions.
- Assurer la sécurité des automobilistes et des piétons.

Nos tâches

- Faire, au besoin, l'épandage d'un mélange de fondants et d'abrasifs afin d'assurer la sécurité des usagers sur les axes piétonniers et routiers de l'arrondissement.
- Commencer le déneigement aussitôt que les précipitations atteignent 2,5 cm.
- Procéder au chargement de la neige dans les meilleurs délais, s'il y a lieu.
- Suivre le plan stratégique de la Ville de Montréal lors de tempêtes de neige de 30 cm et plus afin d'optimiser la circulation sur les artères prioritaires.

Toujours plus, toujours mieux

- Déneigement des zones scolaires en tout temps sauf lors des entrées et des sorties des élèves et des occupants de l'établissement scolaire.
- Épandage préventif de fondants et d'abrasifs en cas de gel.
- Déneigement en continu des trottoirs pendant les travaux de déblaiement et de chargement de la neige.
- Utilisation d'un système GPS pour assurer un meilleur contrôle des travaux en cours.

- Respectez les panneaux de signalisation qui vous indiquent les périodes où il est interdit de stationner. Les véhicules mal garés ralentissent les opérations de déneigement, risquent de subir des dommages et s'exposent à un remorquage et une amende.
- Rappelez-vous que seuls les propriétaires ou occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins, ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès aux garages, peuvent pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique, à la suite d'une chute de neige de plus de 5 cm et dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation.
- Ne poussez jamais la neige dans la rue après les opérations de déneigement.
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue.
- Déposez toujours la neige sur votre terrain lors d'une chute de neige de moins de 5 cm.
- Durant toute la période hivernale, gardez-vous à 30 cm du trottoir pour faciliter le passage des chenillettes.
- Placez vos poubelles, sacs à ordures, bacs, encombrants et autres dans votre entrée, jamais sur le trottoir ou le banc de neige.
- Assurez-vous que votre déneigeur détient un permis et qu'il respecte la réglementation.

Renseignements : 311 ou ville. montreal.qc.ca/deneigement.

Maxation

Compte de taxes 2013

Premier versement : 1^{er} mars

Nous souhaitons vous rappeler que le premier versement des comptes de taxes est exigible le vendredi 1^{er} mars et que le second le sera le lundi 3 juin. Tout versement effectué après ces dates occasionne des frais d'intérêt. Il est à noter que, si le montant du compte de taxes est inférieur à 300 \$, le paiement est dû en un seul versement le 1^{er} mars.

Modalités de paiement

Par la poste

Vous pouvez faire parvenir par la poste votre paiement par chèque personnel ou certifié, par mandat postal ou bancaire en prévoyant toutefois un délai de livraison suffisant. Veuillez joindre à votre paiement la partie supérieure détachable du compte ou inscrire le numéro de référence du compte de taxes au recto du chèque ou du mandat.

En personne

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes en argent comptant, par chèque personnel ou certifié et par carte de débit, en vous présentant à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. **Les heures d'ouverture de la mairie sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.**

Dans les institutions financières

Votre compte de taxes peut également être payé dans la plupart des caisses Desjardins et dans plusieurs banques. Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour l'acheminement du paiement.

Si vous effectuez un paiement par l'entremise d'un guichet automatique, prévoyez au moins deux jours, excluant le samedi et le dimanche, pour sa transmission.

Paiement par Internet

Vous pouvez effectuer votre paiement à partir du site Internet de votre institution financière.

Le paiement par Internet est un moyen pratique et sécuritaire qui vous permet d'éviter les files d'attente au bureau Accès Anjou de la mairie d'arrondissement.



Sécurité routière

Je suis conducteur



- Je m'assure de voir et d'être vu
- J'évite les distractions
- Je respecte les passages pour piétons
- Je vérifie si un vélo arrive avant d'ouvrir ma portière
- Je ne texte pas au volant
- Je partage la route
- Je cède le passage aux piétons

Pour en savoir davantage, visitez le site ville.montreal.qc.ca/anjou



Offres d'emploi

Souhaitez-vous travailler cet été ?

Veillez prendre note que **la seule et unique façon de postuler à un emploi consiste à remplir une demande d'emploi en ligne**. Toute demande d'emploi soumise autrement ne sera pas considérée.

À cet effet, veuillez accéder au portail internet de la Ville de Montréal, section Offres d'emploi, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/emploi. De cette page, cliquez sur « Consultez les offres d'emploi » puis sur l'un des liens suivants, selon votre profil :

- Candidat de l'externe;
- Ancien employé de la Ville;
- Employé de la Ville;
- Retraité de la Ville.

Si c'est votre première visite, consultez le guide qui présente en images chaque étape.

N'oubliez pas de remplir les sections « **Numéro de candidat** », « **Renseignements personnels** » ainsi que la section « **Accès à l'égalité en emploi** ». Votre demande d'emploi doit être accompagnée des documents attestant que vous remplissez les conditions d'admissibilité.

Note pour les emplois à statut étudiant

Pour voir sa candidature retenue, le candidat doit suivre à temps plein une formation reconnue par le ministère de l'Éducation (joindre une preuve de fréquentation scolaire — Hiver 2013) et fournir une preuve de retour aux études en septembre 2013, dès sa réception. L'arrondissement donne priorité aux candidats ayant déjà été embauchés au cours des années précédentes et bénéficiant d'une évaluation favorable de leur travail.

Les preuves de fréquentation scolaire à temps plein (hiver 2013) ainsi que les diplômes doivent être numérisés dans un seul document par ordre chronologique si possible.

Veillez noter que la période d'inscription pour postuler en ligne sera du 14 au 22 février 2013.



Emplois à statut auxiliaire Culture, sports, loisirs et développement social

Animateur en activités ludiques – Événements spéciaux

Sommaire de l'emploi:

- Participe à la réalisation d'événements spéciaux tels que les fêtes de quartiers.
- Voit à la sécurité et au contrôle des participants.

Exigences:

- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse.
- Être disponible de soir en semaine.

Durée de l'emploi:

- Du 3 juillet au 14 août 2013 (environ 7 événements seront programmés)

Postes disponibles: 9

Animateur en activités ludiques

Sommaire de l'emploi:

Participe à la réalisation d'activités variées à l'intérieur du programme identifié par Anjou (camps de jour et service de garde). Participe activement aux réunions hebdomadaires ou spéciales de son secteur et fait rapport à son responsable de ses activités. Voit au bon fonctionnement des activités du service de garde.

Exigences:

- Détenir un certificat en animation, niveau 1 ou 2, reconnu par la Ville de Montréal serait un atout.

- La connaissance de l'anglais serait un atout.
- Une expérience pertinente serait souhaitable.
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures).
- Faire preuve d'une grande disponibilité.
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse.

Durée de l'emploi:

- 18 et 25 mai : présence obligatoire (accueil et présentation des équipes-écoles)
- Entre le 3 et le 6 juin : une soirée (réunion de parents)
- 17 au 28 juin : planification
- 1^{er} juillet au 16 août 2013 : camps de jour, soit 7 semaines de 20 à 40 heures, selon le nombre d'enfants présents

Postes disponibles: 70

Animateur en activités ludiques – Pour enfant handicapé

Sommaire de l'emploi:

Fait de la sensibilisation auprès du groupe face aux différences de l'enfant qu'il accompagne. Veille à l'intégration du jeune au sein du groupe. Adapte les jeux à la clientèle.

Exigences:

- Détenir une formation pertinente à l'emploi
- Détenir un certificat en animation, niveau 1 ou 2, reconnu par la Ville de Montréal serait un atout
- La connaissance de l'anglais serait un atout
- Une expérience pertinente est souhaitable
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures)
- Faire preuve d'une grande disponibilité
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Durée de l'emploi:

- 18 et 25 mai : présence obligatoire (accueil et présentation des équipes-écoles)
- Entre le 3 et le 6 juin : une soirée (réunion de parents)
- 17 au 28 juin : planification
- 1^{er} juillet au 16 août 2013 : camps de jour, soit 7 semaines de 20 à 40 heures, selon la présence de l'enfant dont vous êtes responsable durant le camp.

Postes disponibles: 20

Responsable – Tennis

Sommaire de l'emploi:

Coordonne le travail des instructeurs. Élabore leurs horaires de travail, en assure le contrôle, compile et vérifie les feuilles de présence du personnel, le tout dans le respect du budget prévu. Travaille en étroite collaboration avec l'Association de tennis d'Anjou.

S'assure de la qualité des services et voit à ce que les installations sportives dans les différents parcs soient sécuritaires. Participe à la préparation des activités de brocante et en coordonne le déroulement.

Exigences:

- Avoir de l'expérience en organisation et en gestion de personnel
- Avoir le souci du service à la clientèle
- Être disponible de jour, de soir et la fin de semaine
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures)
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Durée de l'emploi:

- 1 poste du 6 mai au 2 septembre 2013

Poste disponible: 1

Instructeur de tennis

Sommaire de l'emploi:

Diffuse l'enseignement des diverses techniques de tennis selon le niveau d'apprentissage du groupe d'élèves. Prépare les cours et leur présentation. Est responsable du matériel nécessaire au bon déroulement des cours. Participe aux réunions de son secteur d'activité. Fait rapport à son supérieur de tout problème, de toute plainte ou défectuosité, et produit un rapport de fin de saison avec statistiques. Anime des activités spéciales, comme tournois et ligues.

Exigences:

- Détenir les qualifications reconnues, niveau I (Fédération de tennis).
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures).
- Une expérience pertinente serait souhaitable.
- Faire preuve d'une grande disponibilité.
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse.

Durée de l'emploi:

- Du 6 mai au 2 septembre 2013

Postes disponibles: 2 pour le jour (juillet et août) et 1 pour le soir



Emplois à statut étudiant Culture, sports, loisirs et développement social

Commis étudiant – Accueil et information

Sommaire de l'emploi:

Assure la liaison entre les différents secteurs d'activité. Rédige, synthétise ou saisit des rapports divers. Accueille les visiteurs, les dirige et les informe. Effectue tout autre travail connexe que lui soumet son supérieur.

Exigences:

- Être étudiant en communication de niveau collégial à temps plein serait un atout.
- Connaître les logiciels Word, Excel et les appareils de bureau (photocopieur, télécopieur, etc.).
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse.

Durée de l'emploi:

- Du 3 juin au 30 août 2013

Poste disponible: 1

Commis étudiant – Aide-préposé au dépôt

Sommaire de l'emploi:

Effectue le traitement des requêtes et en assure le suivi. Effectue le rangement de l'équipement et du matériel. Assure la livraison et la récupération des équipements requis. Assiste le préposé dans le fonctionnement du dépôt.

Exigences:

- Être étudiant de niveau collégial à temps plein.
- Détenir un permis de conduire (classe 5).
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse.
- Détenir une expérience de travail pertinente serait un atout.

Durée de l'emploi:

- Du 13 mai au 14 septembre 2013

Poste disponible: 1

Commis étudiant – Lecture des rayons

Sommaire de l'emploi:

Effectue le rangement des rayons dans diverses sections de la bibliothèque, selon les systèmes de classement utilisés. Déplace certaines rangées de volumes en tenant compte des cotes de classification. Nettoie les tablettes et les identifie, s'il y a lieu.

Exigences:

- Être étudiant de niveau secondaire ou collégial à temps plein.
- Faire preuve d'autonomie.
- Avoir une personnalité sérieuse.

Durée de l'emploi:

- Du 25 juin au 16 août 2013

Poste disponible: 1

Journalier étudiant – Gardien de parc

Sommaire de l'emploi:

Voit à l'entretien des terrains extérieurs (nivelage des terrains, nettoyage des aires de jeux et des terrains, préparation des terrains d'après les horaires de matchs sportifs, etc.). Est responsable de la distribution de l'équipement aux joueurs et du remisage après utilisation, en assure le contrôle. Tient l'intérieur du chalet impeccable sur le plan de la propreté et du rangement. Fait respecter les règlements en interdisant les bicyclettes, les chiens, les boissons et la drogue.

Exigences:

- Être étudiant à temps plein de niveau secondaire V ou collégial.
- Être étudiant en techniques policières serait un atout.
- Faire preuve d'une grande disponibilité.
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse.
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures).

Durée de l'emploi:

- Du 22 avril au 14 octobre 2013 ou selon les besoins

Postes disponibles: 22



Emplois à statut étudiant Affaires publiques et greffe

Commis étudiant – Accueil

Sommaire de l'emploi:

Accueille les citoyens et traite les diverses requêtes. Procède à l'encaissement des revenus (taxes, contravention, etc.). Accomplit diverses tâches liées au courrier et au secrétariat.

Exigences:

- Être étudiant de niveau collégial à temps plein
- Posséder une bonne connaissance de l'environnement Windows et des logiciels usuels
- Faire preuve d'un grand intérêt pour l'accueil et le service à la clientèle

Durée de l'emploi:

- Du 10 juin au 30 août 2013 (12 semaines)

Poste disponible: 1 (maximum de 35 heures par semaine)

Commis étudiant – Archives

Sommaire de l'emploi:

Effectue des tâches liées au traitement des dossiers et à l'organisation des documents d'archives. Collabore aux tâches de secrétariat.

Exigences:

- Être étudiant de niveau collégial à temps plein.
- Posséder des connaissances dans les domaines des sciences de l'information, de la gestion documentaire et des archives.
- Posséder une bonne connaissance du français écrit, de l'environnement Windows et des logiciels usuels.
- Avoir la capacité de transporter des boîtes d'archives.

Durée de l'emploi:

- Entre le 27 mai et le 6 septembre 2013 (12 semaines)

Poste disponible: 1 (maximum de 35 heures par semaine)

Emplois à statut étudiant Travaux publics

Journalier étudiant – Embellissement

Sommaire de l'emploi:

Assure la réalisation des travaux d'embellissement (préparation, plantation, arrosage, entretien général) des lieux publics.

Exigences:

- Être étudiant à temps plein.
- Avoir un intérêt pour le travail de jardinage et d'aménagement.

Durée de l'emploi:

- Entre le 20 mai et le 23 août 2013 (maximum de 12 semaines)

Postes disponibles: 6 (36 heures par semaine)



Emplois à statut étudiant Développement du territoire

Commis étudiant – Contrôle d'occupation

Sommaire de l'emploi:

Visite les locaux commerciaux et industriels afin d'en faire l'inventaire. Met à jour ces informations dans la base de données.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'études secondaires.
- Être étudiant à temps plein.
- Connaître les applications Windows.
- Avoir de la facilité à communiquer avec le public.

Durée de l'emploi:

- Entre le 29 avril et le 30 août 2013 (maximum de 13 semaines)

Postes disponibles: 2 (maximum de 35 heures par semaine)

Commis étudiant – Dessinateur – génie

Sommaire de l'emploi:

Réalise des dessins par ordinateur. Effectue la mise à jour de divers plans de l'arrondissement. Voit à l'émission de certains permis (utilisation de bornes d'incendie, raccords d'égout, etc.).

Exigences:

- Être étudiant à temps plein de niveau collégial (dans le domaine du génie ou de l'architecture constitue un atout).
- Maîtriser les applications Windows et Autocad 2007.
- Maîtriser les logiciels de géomatique constitue un atout.
- Avoir de la facilité à communiquer avec le public.
- Détenir un permis de conduire (classe 5).

Durée de l'emploi:

- Entre le 29 avril et le 30 août 2013 (maximum de 13 semaines)

Poste disponible: 1 (maximum de 35 heures par semaine)

Commis étudiant – Environnement

Sommaire de l'emploi:

Effectue des tâches reliées au domaine de l'environnement tant sur le plan administratif que sur le terrain. Apporte un soutien au projet de distribution des bacs de recyclage. Sensibilise les citoyens aux bienfaits d'adopter un mode de vie intégrant des actions plus écologiques et durables.

Exigences:

- Être étudiant au collégial dans le domaine de l'environnement.
- Être étudiant à temps plein.
- Connaître les applications Windows et la suite Office.
- Avoir de la facilité à communiquer avec le public.
- Bonne connaissance du français parlé et écrit.

Durée de l'emploi:

- Entre le 29 avril et le 30 août 2013 (maximum de 13 semaines)

Poste disponible: 1 (maximum de 35 heures par semaine)

Être disponible pour travailler selon un horaire flexible (jour, soir et fin de semaine)

Baseball

Recrutement d'arbitres et de marqueurs

Nous sommes présentement à la recherche de jeunes de 15 ans et plus qui aimeraient travailler en soirée en semaine et la fin de semaine, de mai au début du mois de septembre.

Si tu as une personnalité dynamique et sérieuse et qu'un poste d'arbitre ou de marqueur au baseball t'intéresse, appelle la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social au 514 493-8213.

Autres services offerts par la SPCA

Comme nous l'avons mentionné dans le précédent bulletin, nous vous présentons les autres services offerts par la SPCA :

- Programme CSRSM (capture, stérilisation, retour et maintien) visant à contrôler la population des chats errants avec la collaboration de citoyen bénévole;
- Location de cage-trappe pour certains cas;
- Refuge pour un animal perdu. Le propriétaire de l'animal qui souhaite récupérer l'animal doit se présenter sur place et fournir une preuve qu'il en est le propriétaire, au moyen d'une facture de vétérinaire, d'une facture de la licence, de photos. Le fait que l'animal reconnaisse son propriétaire est toutefois suffisant. Les frais d'hébergement s'élèvent à 17,25 \$ par jour.

De plus, il doit fournir des preuves de stérilisation et de vaccination. À défaut de ne pas les fournir, le propriétaire doit faire stériliser et vacciner l'animal par la SPCA ou le vétérinaire de son choix à la condition que ce dernier soit situé sur le territoire de l'île de Montréal.

Comme avec le précédent fournisseur, une entente est intervenue entre l'arrondissement et la SPCA concernant les services facturés au citoyen par la SPCA. Le Règlement modifiant le *Règlement 1315 relatif au contrôle et à la garde des animaux ainsi qu'aux coûts des licences requises pour la garde des chiens et aux différents services offerts par la SPCA* a été adopté à cet effet par le conseil d'arrondissement à la séance ordinaire du 4 décembre 2012.

Les services tarifés

• Ramassage et transport	10 \$
• Frais d'hébergement au refuge	17,25 \$/jour
• Stérilisation	75 \$
• Vaccination	20 \$
• Pose d'une micropuce	45 \$
• Prêt d'une cage-trappe	100 \$ (remise de 75 \$ au retour)
• Euthanasie	
- chien de 0 à 50 kg	50 \$
- chien de 25 à 50 kg	75 \$
- chien agressif de 25 à 50 kg	125 \$
- chien de 50 kg et plus	170 \$
- chat et chaton	50 \$
- autre animal de 0 à 25 kg	50 \$
- autre animal de 25 à 50 kg	75 \$
- autre animal de 50 kg et plus	125 \$
- autre animal agressif de 50 kg et plus	170 \$

Les citoyens qui souhaitent se prévaloir des services offerts par la SPCA ou désirant obtenir plus d'informations doivent appeler directement la SPCA ou se rendre sur place. Bien que la SPCA offre plusieurs services 24 h sur 24, 7 jours sur 7, il est fortement conseillé d'appeler avant de se déplacer, surtout entre 19 h et 7 h.

Renseignements et intervention :

SPCA

5215, rue Jean-Talon Ouest (métro Namur)

514 735-2711, poste 0

Pour toutes les demandes d'intervention qui ne relèvent pas des services offerts par la SPCA, les citoyens sont invités à communiquer avec le bureau Accès Anjou au 311.



Société pour la prévention
de la cruauté envers les animaux



Licence de chien

Le propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, acquérir une licence pour la garde de chacun de ses chiens. La nouvelle licence coûte 15 \$ par chien la première année et doit être renouvelée, les années suivantes, au coût de 25 \$. Veuillez noter qu'elle est gratuite pour toute personne âgée de 65 ans et plus (sur présentation d'une pièce justificative) propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, ainsi que pour les chiens-guides.

À noter que le règlement adopté le 4 décembre dernier par le conseil d'arrondissement (voir texte sur la SPCA) stipule que **des frais de 5 \$ seront maintenant exigés pour remplacer une licence perdue.**

Les licences 2013 sont disponibles du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au bureau Accès Anjou.

Renseignements : 311.

Animaux domestiques

Bientôt un règlement uniformisé à l'échelle de la ville de Montréal

La population d'animaux domestiques sur le territoire de la Ville de Montréal est évaluée à plusieurs centaines de milliers d'animaux. Bien que la Ville supervise le contrôle de la population animale afin d'empêcher que les animaux ne deviennent une nuisance ou une menace pour les citoyens, actuellement, chaque arrondissement est responsable du contrôle animalier sur son territoire. Ainsi, chaque arrondissement adopte les règlements et octroie des contrats de service pour assurer une saine gestion de la population animale.

Pour que la réglementation soit uniforme sur tout le territoire montréalais, la Ville de Montréal travaille présentement sur un règlement uniformisé portant sur le contrôle et le bien-être des animaux domestiques. Ce règlement devrait entrer en vigueur au cours des prochains mois. C'est à suivre...

Réglementation

Projet de construction ou de rénovation ou pose d'enseignes

Modalités d'obtention d'un permis



PIIA préalable

En vertu du règlement (RCA 45), la délivrance d'un permis de construction ou de rénovation de certains projets est soumise à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Dans ce cas, le projet devra être conforme au Règlement de zonage (RCA 40) et, en plus, il sera évalué pour son apparence et son intégration architecturale au milieu environnant. De ce

fait, certains secteurs ou certaines catégories de projets doivent faire l'objet d'une évaluation qualitative. C'est le cas, par exemple, lors d'une nouvelle construction, d'un agrandissement ou de la modification extérieure de la façade principale d'un bâtiment dans plusieurs secteurs. À noter que tous les projets d'installation d'enseignes y sont soumis.

Dérogation mineure

La dérogation mineure est une procédure d'exception en vertu de laquelle le conseil d'arrondissement peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux qui ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement. Cette mesure assure à la réglementation une certaine souplesse d'application dans la mesure où il s'agit d'une dérogation dite mineure.

Délais d'obtention

Les demandes de dérogations mineures et celles assujetties au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales* (PIIA) doivent d'abord être présentées au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et faire l'objet d'une recommandation. Nous vous invitons à communiquer avec nous afin de connaître les dates fixées pour la réception des documents ainsi que pour la tenue des séances mensuelles du CCU. Les dossiers seront ensuite présentés au conseil d'arrondissement pour acceptation ou refus. Il est important de vous informer auprès du comptoir d'accueil des permis, car plusieurs documents sont requis pour ces demandes et les démarches d'obtention du permis sont plus longues et peuvent atteindre plusieurs mois.

Si vous prévoyez des travaux de rénovation pour la période estivale, nous vous invitons à communiquer avec nous immédiatement, afin de vous assurer d'être en mesure d'obtenir votre permis de construction au moment souhaité.

Renseignement : Édifice municipal du 7171, rue Bombardier (2^e étage), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ou 514 493-5115.

Protégez-vous contre les refoulements d'égout et les inondations

En 2011, la Ville de Montréal a adopté le *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout et inondations* (11-010), afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens en proposant des mesures préventives qui contribueront à réduire les impacts économiques (dommages aux biens) et environnementaux (humidité et mauvaise qualité de l'air dans les logements touchés) liés aux pluies intenses.

Le règlement s'adresse à trois catégories de propriétés, soit :

- les bâtiments qui ont déjà subi un refoulement ou une inondation;
- les propriétés faisant l'objet de travaux de rénovation au sous-sol;
- et les nouvelles constructions.



Un service d'inspection est dorénavant offert gratuitement aux citoyens ayant déjà subi un refoulement ou une inondation.

Une lettre sera envoyée aux propriétaires des résidences visées par les inspections, afin de les informer de la tenue d'une visite. L'inspection vise à les aider à protéger leur bâtiment contre les refoulements et les inondations, selon l'accès aux installations de plomberie. L'inspecteur leur fera parvenir, à la suite de l'inspection, des recommandations ou des modifications requises applicables à leur propriété.

La Ville a produit, de concert avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), des dépliants visant à informer les citoyens des moyens de récupération des eaux de pluie et des outils de protection à mettre en place pour réduire le risque de refoulement d'égout et d'inondation dans leur bâtiment. Ces dépliants gratuits sont à la disposition de la population, en français et en anglais, au bureau Accès Anjou, à l'édifice municipal du 7171, rue Bombardier et à la bibliothèque Jean-Corbeil.

Pour consulter le *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout et inondations* ou pour obtenir plus d'information sur la récupération des eaux de pluie et la pose de clapets antiretour, il suffit de consulter le site Internet de la Ville de Montréal.

Renseignements : 311, 514 493- 8000 ou ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal.

Recyclage

Des bacs de récupération disponibles



Le bac de **67 litres** est toujours disponible pour les citoyens qui habitent un immeuble de huit logements et moins, là où la réglementation sur les collectes l'autorise. De plus, à certaines conditions, les Angevins et les Angevines peuvent se procurer gratuitement un bac roulant de **360 litres**.

Pour faire une demande

Remplir le formulaire en ligne à l'adresse arrondissementanjou.com/environnement ou imprimer le formulaire en PDF sur le site ville.montreal.qc.ca/anjou dans la section info-citoyens. Envoyez-le ensuite par courriel à amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca, par télécopieur au 514 493-8089, ou par courrier à la Direction du développement du territoire et études techniques, 7171, rue Bombardier, Anjou (Québec) H1J 2E9, ou encore déposez-le dans un point de service.

Pour récupérer votre bac

Rendez-vous muni d'une preuve de résidence à l'un des points de service permanents suivants, du lundi au vendredi :

- 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30;
- 7171, rue Bombardier, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, des livraisons à domicile sont prévues périodiquement. Les citoyens doivent cependant en faire la demande au préalable.

Horaire de la bibliothèque durant la relâche scolaire

Du 4 au 8 mars, la bibliothèque Jean-Corbeil sera exceptionnellement ouverte de 10 h à 20 h.



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Jouez avec les sons : insérez des comptines, des rimes et des chansons dans vos contes.

Activités adultes

Les lundis rencontres

Conférence : Agir pour mieux vivre

18 février, à 10 h 30

Bibliothèque Jean-Corbeil



Cette conférence vise à sensibiliser les aînés et les proches aidants à l'anxiété et à la dépression. Les signes et les symptômes, la prévalence de ces troubles, les traitements ainsi que les ressources d'aide existantes seront abordés. Les rôles et les défis du proche aidant seront aussi évoqués.

Activités jeunesse

Heure du conte

Tous les samedis du 2 février au 13 avril (relâche le 30 mars), à 10 h

Pour les 3-5 ans et leurs parents

Bibliothèque Jean-Corbeil

Plus d'inscription, plus d'horaire saccadé : l'heure du conte, suivie d'un bricolage, aura lieu tous les samedis, à 10 h. Venez une fois, deux fois ou à chaque fois, vous serez les bienvenus, s'inscrire n'est plus nécessaire.

Jeudis agités !

Tous les jeudis à 15 h 30

Pour les 7 à 12 ans

Bibliothèque du Haut-Anjou

Inscriptions au comptoir du prêt

Jeu comme jeudi. Tous les jeudis jusqu'à la fin de l'année scolaire, les jeunes peuvent venir, à 15 h 30, tout de suite après l'école. Ils créeront de nouveaux jeux de société et s'amuseront à changer des règles.

Les débrouillards

Sons et ondes

Dimanche 24 février à 13 h 30

Pour les 6-12 ans

Bibliothèque Jean-Corbeil, section jeunesse

Inscriptions obligatoires dès le 1^{er} février

Les jeunes sont invités à une activité scientifique, instructive mais ludique! Apprendre n'aura jamais été aussi divertissant !

Concours É-LISEZ-MOI

Pour les 11 à 17 ans

Si vos enfants dévorent des livres et aiment convaincre leurs amis de les lire, il est encore temps de les inscrire au concours É-lisez-moi ! Tous les détails à la bibliothèque ou sur la page Facebook facebook.com/e.lisez.moi.montreal. Ce concours prend fin le 21 mars et se termine par un débat et une grande fête où les gagnants recevront **deux grands prix de 500 \$ et de 250 \$** gracieusement offerts par les Galeries d'Anjou !

Activités culturelles



Magnitude 6
Quintette de cuivres et batterie

Symbiosis

Le 14 mars à 19 h 30



Les membres du quintette de cuivres et batterie Magnitude 6 vous invitent à un spectacle de haute voltige avec un programme d'œuvres qui fait la symbiose entre la musique contemporaine et les musiques populaires. Grâce à ses interprétations virtuoses et à une énergie contagieuse, le spectacle se promet d'être une expérience mémorable pour toute la famille.

Lieu : Église Jean XXIII, 7101, avenue de l'Alsace.
Les portes de l'église ouvrent à 18 h 45.

La logistique de ce concert est réalisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Vous pouvez vous procurer des billets dans les bibliothèques d'Anjou dès maintenant au coût de 10 \$

Renseignements : 514 493-8200

Qui a peur d'avoir peur ?

En compagnie de vos tout-petits, venez rencontrer des personnages colorés et suivez-les dans leurs drôles d'aventures lors de nos matinées théâtre organisées à leur intention. Des moments inoubliables et de belles histoires les attendent.



Théâtre jeune public
Samedi 23 février à 10 h 30

Pour les 4 à 8 ans

Yvon Tremblay, gardien de sécurité d'un magasin de vêtements, ferme les portes de son magasin pendant qu'Eva Peur est en train d'essayer une robe dans la cabine d'essayage. Yvon se donne un air brave, mais c'est en réalité un grand froussard. À la suite d'une exploration nocturne qui lui donne froid dans le dos, il découvre un groupe d'enfants anges gardiens et leur demande leur protection. Soudain, une créature étrange et aveugle apparaît derrière lui pour engager une bagarre bien malgré elle.

Entrée libre

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Renseignements : 514 493-8260

